

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CMF. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CMF concorde avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CMF sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada fera l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Commissariat à la magistrature fédérale Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

(la version originale a été signée par)

William A. Brooks
Commissaire

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2012

(la version originale a été signée par)

Wayne Osborne
Agent financier supérieur

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2012

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 801 912	2 400 961
Indemnités de vacances et congés compensatoires	308 472	309 169
Compte de prestations de retraite supplémentaires des juges (note 5)	176 414 877	166 966 191
Avantages sociaux futurs (note 6b)	604 911	1 171 287
Total des passifs	179 130 172	170 847 608
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 517 331	4 274 224
Débiteurs et avances (note 7)	1 261 416	1 191 417
Total des actifs financiers	4 778 747	5 465 641
Dette nette ministérielle	174 351 425	165 381 967
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	236 625	410 858
Immobilisations corporelles (note 8)	196 148	279 900
Total des actifs non financiers	432 773	690 758
Situation financière nette ministérielle	173 918 652	164 691 209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

William A. Brooks
Commissaire

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2012

Wayne Osborne
Agent financier supérieur

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2012

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressé (note 11)
Charges			
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	451 746 883	459 992 645	442 896 938
Magistrature fédérale	10 242 872	9 651 282	9 153 213
Conseil canadien de la magistrature	2 099 523	2 246 799	1 992 620
Services internes	918 751	920 190	913 050
Total des charges	465 008 029	\$472 810 916	454 955 821
Revenus			
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	13 866 254	13 627 964	13 373 817
Magistrature fédérale	175 000	209 409	206 848
Total des revenus	14 041 254	13 837 373	13 580 665
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	450 966 775	458 973 543	441 375 156
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	438 064 232	448 770 845	427 389 934
Variations des montants à recevoir du Trésor	(203 419)	(756 893)	1 337 231
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9a)	1 702 665	1 732 147	1 606 283
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	11 403 297	9 227 444	11 041 708
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	164 734 835	164 691 209	153 649 501
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	176 138 132	173 918 652	164 691 209

Information sectorielle (note 10).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	11 403 297	9 227 444	11 041 708
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	102 523	41 846	94 327
Amortissement des immobilisations corporelles	(93 138)	(125 599)	(93 138)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	452
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	9 385	(83 753)	1 641
Variation due aux charges payées d'avance	65 344	(174 233)	264 354
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	11 478 026	8 969 458	11 307 703
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	165 178 562	165 381 967	154 074 264
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	176 656 588	174 351 425	165 381 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	458 973 543	441 375 156
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(125 599)	(93 138)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9a)	(1 732 147)	(1 606 283)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	69 999	(2 505 275)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(174 233)	264 354
Diminution (augmentation) des charges à payer	599 049	(571 618)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	697	14 184
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	566 376	162 832
Diminution (augmentation) du compte de prestations de retraite supplémentaires des juges	(9 448 686)	(9 744 605)
	<u>448 728 999</u>	<u>427 295 607</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	41 846	94 327
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>448 770 845</u>	<u>427 389 934</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

1. Pouvoirs et objectifs

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* dans le but de protéger l'indépendance des juges et d'assurer leur autonomie administrative vis-à-vis du ministère de la Justice. Il a pour mission de promouvoir une meilleure administration de la justice et il se consacre à fournir un soutien efficace à la magistrature fédérale.

Le CMF administre trois éléments distincts et séparés qui sont financés à partir de trois sources très différentes. Des fonds législatifs servent à financer les traitements, les indemnités et les pensions des juges ainsi que les prestations versées à leurs survivants. Deux autorisations votées distinctes servent à soutenir les activités administratives du CMF et celles du Conseil canadien de la magistrature.

L'administration du CMF est structurée de manière à refléter le caractère distinct de son rôle de soutien des activités de la magistrature fédérale. Dans le cadre de l'architecture des activités de programme, le CMF est divisé en trois activités de programme : les paiements en application de la *Loi sur les juges*, le Conseil canadien de la magistrature et le Commissariat à la magistrature fédérale Canada.

Ces activités visent à réaliser les priorités du CMF, à savoir développer la capacité organisationnelle, bâtir une équipe solide et intégrée, améliorer la prestation des services, améliorer les communications et gérer l'information.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) Autorisations parlementaires – Le CMF est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CMF ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012*.
- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le CMF fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CMF est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CMF sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CMF et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CMF a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs des employés et des juges de nomination fédérale :

(i) Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), un régime d'avantage sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CMF au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CMF découlant du régime. La responsabilité du CMF relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les lois en vigueur n'obligent pas le CMF à combler les déficits actuariels du RRFP.

(ii) Indemnités de départ : certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(iii) Prestations de retraite des juges de nomination fédérale : les juges nommés par le gouvernement fédéral et leurs survivants admissibles ont droit à une rente pleinement indexée à condition de satisfaire aux conditions minimales d'âge et d'états de service. Les principales prestations payées au titre de ce régime de retraite sont comptabilisées selon la méthode de financement par répartition. Elles sont incluses dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme élément des traitements et avantages sociaux et les cotisations des juges sont créditées au compte des revenus. Les cotisations du CMF et des juges pour la portion du régime qui est liée à l'indexation des prestations sont portées au compte de prestations de retraite supplémentaires, qui figure dans l'état de la situation financière. La contribution du CMF à l'indexation est passée en charges au moment où elle est portée au compte conformément à la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. Le passif actuariel du régime de retraite des juges est inscrit aux états financiers du gouvernement du Canada, qui est l'ultime répondant de ce régime.

(g) Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CMF n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

- (i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesurer que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CMF reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CMF pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	458 973 544	441 375 156
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9a)	(1 732 147)	(1 606 283)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	566 376	162 832
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(125 599)	(93 138)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	697	14 184
Cotisations au régime de retraite des juges	13 627 964	13 373 817
Remboursement de charges des exercices antérieurs	<u>4 705</u>	<u>678</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	12 341 996	11 852 090
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	41 846	94 327
Produits de l'aliénation de biens de l'État	-	452
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	<u>(174 233)</u>	<u>264 354</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	(132 387)	359 133
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	471 183 153	453 586 379

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Autorisations fournies :		
Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement – CMF	9 346 666	8 599 759
Crédit 25 - Dépenses de fonctionnement – CCM	1 754 600	1 703 166
Montants législatifs	460 747 451	444 096 879
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	-	(452)
Périmés : fonctionnement	(665 564)	(812 973)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>471 183 153</u>	<u>453 586 379</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CMF.

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	249 790	188 305
Crédoiteurs – parties externes	<u>1 512 572</u>	<u>2 182 730</u>
Total des crédoiteurs	1 762 362	2 371 035
Charges à payer	39 550	29 926
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>1 801 912</u>	<u>2 400 961</u>

5. Compte de prestations de retraite supplémentaires des juges

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Passif, début de l'exercice	166 966 191	157 221 586
Cotisations	6 226 572	5 939 724
Intérêts	3 222 114	3 804 881
Passif, fin de l'exercice	<u>176 414 877</u>	<u>166 966 191</u>

Le régime de retraite des juges de nomination fédérale prévoit une rente pleinement indexée pour les juges (et pour tous les survivants admissibles) qui répondent aux critères d'âge et d'états de service. Contrairement à d'autres régimes, le régime de retraite des juges ne comporte pas de taux explicite d'accumulation des prestations. Le plein montant est généralement payable lorsque le participant compte au moins 15 ans de service ouvrant droit à pension et que le nombre d'années d'âge et de service du participant totalise 80. Un juge surnuméraire ou ayant droit à la prestation de retraite verse des cotisations correspondant à 1 % de son traitement. Pour tous les autres juges, le taux de cotisation s'établit à 7 % du traitement.

Les principales prestations du régime sont passées en charges selon la méthode de financement par répartition. Cependant, en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, la fraction de 1 % du traitement versée en cotisations par les juges est inscrite à un compte de prestations de retraite supplémentaires, tout comme les cotisations patronales de contrepartie de 1 % comptabilisées par le CMF. De plus, les intérêts sont courus sur le solde impayé du compte. Le passif actuariel associé au régime de retraite des juges est inscrit aux états financiers du gouvernement du Canada.

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CMF participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CMF versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011-2012, les charges s'élèvent à 678 924 \$ (650 912 \$ en 2010-2011), soit environ 1,8 fois (1,9 fois en 2010-2011) les cotisations des employés.

La responsabilité du CMF relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le CMF verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 171 287	1 334 119
Charge pour l'exercice	22 358	(162 832)
Prestations versées pendant l'exercice	(588 734)	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	604 911	1 171 287

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CMF :

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Débiteurs – autres ministères et organismes	122 837	256 401
Débiteurs – parties externes	21 221	20 330
Avances	1 117 358	914 686
Total des débiteurs et des avances	1 261 416	1 191 417

8. Immobilisations corporelles

<i>(en dollars)</i>	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2012	2011
Machines et matériel	70 293	-	-	70 293	50 498	5 825	-	56 323	13 970	19 795
Matériel informatique	520 028	12 014	(61 458)	470 584	412 755	61 716	(61 458)	413 013	57 571	107 272
Logiciels	274 743	-	-	274 743	121 910	57 312	-	179 222	95 521	152 833
Mobilier	19 552	29 832	-	49 384	19 552	746	-	20 298	29 086	-
TOTAL	884 616	41 846	(61 458)	865 004	604 715	125 599	(61 458)	688 856	196 148	279 900

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CMF est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CMF conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CMF a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CMF a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du CMF :

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 196 855	1 154 285
Cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	535 292	451 998
Total	1 732 147	1 606 283

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes destinés au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du CMF.

(b) Autres opérations entre apparentés

<i>(en dollars)</i>	2012	2011
Débiteurs – autres ministères et organismes (note 7)	122 837	256 401
Créditeurs – autres ministères et organismes (note 4)	249 790	188 305
Charges – autres ministères et organismes	1 215 577	1 109 307
Revenus – autres ministères et organismes	209 409	181 396

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités des programmes du CMF. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)

	Services internes	Magistrature fédérale	Conseil canadien de la magistrature	Paiements en application de <i>La loi sur les juges</i>	2012 Total	2011 Total
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	647 190	5 356 863	1 608 016	424 516 641	432 128 710	413 081 366
Transport et télécommunications	66 810	604 033	102 548	28 739 286	29 512 677	31 459 185
Information	7 145	156 507	3 122	7 566	174 340	91 225
Services professionnels et spécialisés	144 014	2 688 570	162 730	841 506	3 836 820	3 311 845
Locaux (note 9a)	-	947 913	248 942	-	1 196 855	1 154 285
Location	11 970	62 253	18 489	22 382	115 094	95 579
Réparations et entretien	28 058	39 675	49 816	-	117 549	85 174
Services publics, fournitures et approvisionnements	-	64 373	10 967	8 239	83 579	93 406
Machines et matériel	15 003	88 865	41 119	-	144 987	208 608
Amortissement (note 7)	-	125 599	-	-	125 599	93 138
Autres subventions et paiements	-	(483 369)	1 050	5 857 025	5 374 706	5 282 010
Total – Charges de fonctionnement	920 190	9 651 282	2 246 799	459 992 645	472 810 916	454 955 821
Total – Charges	920 190	9 651 282	2 246 799	459 992 645	472 810 916	454 955 821
Revenus						
Cotisations de retraite*	-	-	-	13 627 964	13 627 964	13 373 817
Frais d'utilisation	-	209 409	-	-	209 409	206 396
Autres revenus	-	-	-	-	-	452
Total – Revenus	-	209 409	-	13 627 964	13 837 373	13 580 665
Coût net des activités	920 190	9 441 873	2 246 799	446 364 681	458 973 543	441 375 156

*Cotisations de retraite des juges créditées au compte des revenus.

11. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers du CMF sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010-2011 ont été redressées.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, le CMF présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Les revenus et les comptes débiteurs connexes sont maintenant présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière. Cette modification a un effet minime sur le CMF. Les revenus et les comptes débiteurs connexes du CMF ne comprennent pas les montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau.

Le financement du gouvernement, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère sous le « coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement ». Par le passé, le CMF constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada. Ce changement a eu pour incidence de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement qui se chiffrait à 430 333 448 \$ en 2012 (449 749 009 \$ en 2011).

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

<i>(en dollars)</i>	2011	Effet de la modification	2011 Redressé
<hr/>			
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	0	427 389 934	427 389 934
Variations des montants à recevoir du Trésor	0	1 337 231	1 337 231
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	0	1 606 283	1 606 283